

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION,  
DES FINANCES ET DE LA DIGITALISATION  
SERVICE DES FORMATIONS  
POSTOBLIGATOIRES ET DE L'ORIENTATION  
OFFICE DES APPRENTISSAGES

## CONVOCAATION - Session 2024

### EXAMEN PARTIEL

# CONSTRUCTRICE D'APPAREILS INDUSTRIELS CFC CONSTRUCTEUR D'APPAREILS INDUSTRIELS CFC

Chef-expert :

**Philippe Bissat**

Chemin de Belmont 10

2017 Boudry

Tél. 079 204 39 85

[philippe.bissat@rpn.ch](mailto:philippe.bissat@rpn.ch)

### TÉLÉPHONES PORTABLES

Afin de pallier aux nombreux problèmes rencontrés suite à l'utilisation de téléphones portables (natels) ou tout autre moyen de communication à ondes courtes, nous vous informons que ces types d'appareils sont strictement interdits durant le déroulement des examens.

<p><b>3 juin 2024</b> <b>de 07h30 à 17h00</b> (y compris rangements)</p> <p><b>Atelier des constructeurs d'appareils industriels</b></p> <p>CPNE-BC Les Longues-Raies 11 2013 Colombier</p>	<p><b>TRAVAUX</b> <b>PROFESSIONNELS DE BASE</b></p> <p>Candidat-e-s :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>NE.22.1377</b></li></ul>	<p>Experts :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Antoine Vuilleumier</li><li>• Vladimir Poirier</li><li>• Olivier Happersberger</li></ul>
---	---	---

<b>4 juin 2024</b> <b>De 08h00 à 12h00</b>  <b>Atelier des constructeurs d'appareils industriel</b>  CPNE-BC Les Longues-Raies 11 2013 Colombier	<b>CORRECTION ET TAXATION DES TRAVAUX</b>	<b>Experts uniquement</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tous les experts</li></ul>
---	---	--

### **COMMUNICATION DES RÉSULTATS**

Les candidats seront informés de la réussite ou éventuellement de l'échec de leurs examens au cours d'une réunion organisée par la commission chargée de la préparation et de la surveillance des procédures de qualification. La date et le lieu de cette séance seront communiqués aux candidats à l'issue des examens.

Toutefois, nous signalons que cette communication sera faite sous toutes réserves, la décision ne pouvant être définitive que lorsque le service des formations postobligatoires et de l'orientation aura procédé aux différents contrôles.

La décision d'échec sera notifiée par lettre recommandée au candidat.

Office des apprentissages  
Pôle Technique - Bâtiment - Alimentation

Distribution :

- aux candidats
- aux experts et membres de la CEFA
- au CPNE-BC